

**RIBER**  
**Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance**  
**Au capital de 3.400.483,84 Euros**  
**Siège social : 31 rue Casimir Perier**  
**95873 Bezons Cedex**  
**RCS Pontoise 343 006 151**  
**SIRET : 343 006 151 00033**

---

**RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE**  
**SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS**  
**(L.225-197-4 du Code de Commerce)**

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
**DU 23 JUIN 2020**

---

Mesdames, Messieurs et chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'attribution gratuite d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 au sein de la société RIBER (la "**Société**").

Nous vous rappelons tout d'abord que l'Assemblée Générale du 21 juin 2018 a autorisé le Directoire, aux termes de la 23ème résolution, à attribuer gratuitement, en une fois, des actions ordinaires existantes de la Société au profit de membres du Directoire ainsi que de salariés de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L.225-197-2 du Code de commerce. Cette autorisation a été donnée pour une période expirant le 21 juin 2019 et portait sur un nombre maximum d'actions existantes, représentant 2% du capital social de la Société au jour de la décision du Directoire.

Faisant usage de cette autorisation, le Directoire a, le 16 août 2018, attribué 284.000 actions gratuites réparties de la manière suivante :

- 230.000 actions gratuites à M. Michel Picault, Président du Directoire ;
- 15.557 actions gratuites à M. Guillaume de Bélair, membre du Directoire jusqu'au 27 novembre 2018, qui a renoncé irrévocablement auxdites actions suite à sa démission ; et
- 38.443 actions gratuites aux salariés de la Société.

Cette attribution a été réalisée, afin de récompenser les membres du Directoire et les salariés de leurs performances au cours des années 2016 et 2017, ayant permis un redressement significatif de la société, ainsi que de préparer et d'assurer le développement à long terme du groupe.

Nous vous rappelons qu'en l'absence de toute autre autorisation en vigueur, la Société n'a procédé, en 2018 ou en 2019, à aucune attribution gratuite d'actions, autre que celle en date du 16 août 2018.

La période d'acquisition, fixée à un an à compter de la date d'attribution des actions gratuites, est expirée depuis le 16 août 2019, date à laquelle un nombre total de 262.051 actions a été définitivement attribué, un certain nombre de salariés attributaires n'ayant pas souhaité adhérer au plan mis en place.

Vous trouverez ci-après, sous forme de tableaux, les informations prescrites par l'article L.225-197-4 du Code de Commerce concernant cette attribution.

I- **Actions attribuées gratuitement par la Société à des mandataires sociaux de la Société, pendant l'exercice 2018, avec une période d'acquisition ayant expiré le 16/08/2019**

Nom du dirigeant mandataire social	Date du Plan (correspondant à la date d'attribution par le Directoire)	Nombre d'actions attribuées le 16/08/2018	Valorisation des actions au 16/08/2018	Nombre d'actions définitivement attribuées le 16/08/2019 à l'issue de la période d'acquisition	Valorisation des actions au 16/08/2019
<b>M. Michel Picault</b>	<b>Plan 2018</b> AG du 21/06/2018 Directoire du 16/08/2018	230 000	786 600.00	230.000	262 200.00
<b>M. Guillaume de Bélair<sup>1</sup></b>	<b>Plan 2018</b> AG du 21/06/2018 Directoire du 16/08/2018	15 557	53 204.94	Néant <sup>2</sup>	-

En application de l'article L.225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce, le Conseil de surveillance a décidé que les membres du Directoire seraient tenus de conserver au nominatif 10% des actions attribuées effectivement et gratuitement jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

<sup>1</sup> Membre du Directoire jusqu'au 27 novembre 2018.

<sup>2</sup> Il est cependant précisé que Guillaume de Bélair, démissionnaire de ses fonctions de membre du Directoire depuis le 27 novembre 2018, a informé la Société qu'il renonçait irrévocablement, en tant que de besoin, aux actions gratuites attribuées en 2018.

**II- Actions attribuées gratuitement par la Société, pendant l'exercice 2018, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé<sup>3</sup>, avec une période d'acquisition ayant expiré le 16/08/2019.**

Salarié	Date du Plan (correspondant à la date d'attribution par le Directoire)	Nombre d'actions attribuées le 16/08/2018	Valorisation des actions au 16/08/2018	Nombre d'actions définitivement attribuées le 16/08/2019 à l'issue de la période d'attribution	Valorisation des actions au 16/08/2019
Rino Contini	Plan 2018 AG du 21/06/2018 Directoire du 16/08/2018	1852	6 333,84	1852	2 111,28
Alexandre Roux		1811	6 193,62	1811	2 064,54
Jean-Louis Guyaux		1192	4 076,64	1192	1 358,88
Michael-Edward Lee		962	3 290,04	962	1 096,68
Romain Bruder		876	2 995,92	876	998,64
Phannara Aing		765	2 616,30	765	872,10
Franck Clement		712	2 435,04	712	811,68
Sébastien Catala		659	2 253,78	659	751,26
Renaud Requena		655	2 240,10	655	746,70
Richard Roger		604	2 065,68	604	688,56

<sup>3</sup> A l'attention de RIBER : L'article L.225-197-4 du Code de commerce dispose que le rapport spécial doit mentionner le nombre et la valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la société « à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé ».

**III- Informations concernant, de manière générale, les actions attribuées gratuitement aux salariés de la Société bénéficiaires d'attributions gratuites pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018, avec une période d'acquisition ayant expiré le 16/08/2019**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, un nombre global de 38.443 actions a été attribué gratuitement le 16 août 2018, aux 98 salariés de la Société. L'ensemble de ces salariés était en possession d'un contrat de travail à la date d'attribution des actions gratuites.

Au 16 août 2019, date d'expiration de la période d'attribution desdites actions, 77 salariés de la Société se sont finalement vu attribuer de manière définitive un nombre global de 32.051 actions, un certain nombre de salariés attributaires n'ayant pas souhaité adhérer au plan mis en place.

En application de l'article L.225-97-4 du Code de commerce, la répartition des actions gratuites attribuées entre les catégories des salariés bénéficiaires est la suivante :

Catégorie des salariés bénéficiaires	Pourcentage d'actions attribuées par le Directoire le 16 août 2018	Pourcentage d'actions attribuées définitivement le 16 août 2019 à l'issue de la période d'acquisition
Cadres supérieurs	10%	11%
Cadres	53%	54%
Agents de maîtrise	21%	19%
Employés	16%	16%

Fait à Bezons

Le 19 mai 2020

Le Directoire